

FICHE DE PRESENTATION DE LA MAISON DES ARTS ET DE LA MUSIQUE



10 cours Victor-Hugo
45 100 ORLEANS

**La Maison des Arts et de la Musique a pour vocation principale l'accueil d'activités artistiques et culturelles.
Sa mise à disposition est accordée à titre précaire et révoquée à tout moment par la ville.**

DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT

La Maison des Arts et de la Musique est composée de plusieurs espaces pouvant être simultanément occupés.

- Hall d'entrée de 70m² pouvant être utilisé comme salle d'exposition. Des pots peuvent également y être proposés (attention la vente d'alcool est soumise à la nécessité d'une autorisation de débit de boisson temporaire)
- Salle de spectacle d'une jauge de 198 personnes (gradin 136 places + chaises) d'une surface de 63 m² (plateau : 9 x 7 m). Pas de podium, espace scénique au même niveau que les gradins.
- Quatre ateliers :
 - atelier 1 de 19 m² pouvant accueillir 10 personnes (piano demi-queue à disposition)
 - atelier 2 de 22,80 m² pouvant accueillir 15 personnes
 - atelier 3 de 27 m² pouvant accueillir 20 personnes
 - atelier 4 de 39 m² pouvant accueillir 25 personnes
- Du matériel mobilier et technique peut être mis à disposition sur demande (cf. Fiche parc matériel 2026)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAM

- **Pour des ateliers/ cours et répétitions** : du lundi au jeudi 09h - 23h
- **Pour les temps de diffusion** : Vendredi et samedi 09h - 01h et Dimanche 09h - 22h

Attention : **les heures de fermeture correspondent à l'heure où tout le monde doit quitter le bâtiment.**

Pour les occupations ponctuelles, l'inventaire du matériel devra être réalisé 30min avant la fermeture du bâtiment.

FONCTIONNEMENT

Les demandes de réservations d'une ou plusieurs salles doivent être adressées à la Direction de la Culture des Arts et de l'Economie Créative durant la période de recensement :

- à partir du 23 mars 2025 et au plus tard le **lundi 4 mai 2026**.

La mise à disposition sera formalisée par la signature d'une convention entre l'association et la Mairie d'Orléans pour les usages hebdomadaires ou par arrêté pour les usages ponctuels et les résidences.

A la suite de cette signature, la gestion des badges et de la fiche du parc matériel sera assurée par la société Dalkia.

- La mise à disposition comprend la/les salle(s) ainsi que le matériel disponible présent dans la fiche du parc matériel ; **charge à l'utilisateur de s'entourer du personnel nécessaire pouvant permettre la bonne utilisation du site et du matériel mis à disposition.**

Les utilisateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la Maison des Arts et de la Musique.

La structure est responsable de sa communication et devra faire apparaître le logo de la Mairie pour ses spectacles organisés à la MAM.

TARIFS

LOCATION DE SALLES SELON DISPONIBILITES					
Salle de spectacle et/ou ateliers 1 et/ou 2 et/ou 3 et/ou 4					
Nature et porteur de l'activité	Périodicité du tarif	TARIFS ORLEANAIS		TARIFS NON ORLEANAIS	
		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
SELON LA STRUCTURE ET LES ACTIVITES PROPOSEES, COUT DE LOCATION					
Associations pour pratiques artistiques hebdomadaires*	Coût annuel * Dans le cas d'une occupation ponctuelle et hebdomadaire, les coûts seront cumulatifs	62.50 €	75 €	125 €	150 €
Associations pour des propositions artistiques ponctuelles*		62.50 €	75 €	125 €	150 €
Associations à vocation caritative		25 €	30 €	50 €	60 €
Associations dans le cadre de résidences de création artistique		25 €	30 €	50 €	60 €
Crèches de la ville d'Orléans, classes maternelles, élémentaires, collèges et lycées orléanais		Gratuit	Gratuit	Sans objet	Sans objet
Structures non associatives	Pour chaque date (durée journalière définie selon disponibilité)	300 €	360 €	600 €	720 €
Structures non associatives et pour activités à vocation non culturelle	Pour chaque date (créneau de 2h à 4h, selon disponibilité)	600 €	720 €	1 200 €	1 440 €
Caution sur Rib					
Caution location de salles		610 €			

Planning de fermeture de la MAM pour la saison de septembre 2026 à août 2027

Rentrée le lundi 07 septembre 2026

Périodes de fermeture durant les vacances scolaires pour les répétitions hebdomadaires :

- Du lundi 19 octobre au dimanche 1 novembre 2026
- Du lundi 22 février au dimanche 7 mars 2027
- Du lundi 19 avril au dimanche 25 avril 2027
- Fin de saison : jeudi 10 juin 2027

Dans le cadre d'occupation exceptionnelle, la MAM peut être fermée aux répétitions hebdomadaires. Les jours d'exclusions seront précisés dans la convention et dans le hall de la MAM.

Période de fermeture pour tous (planning prévisionnel) :

Semaines :

- Du Lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
- Du lundi 26 avril au dimanche 2 mai 2027
- Du lundi 12 juillet au dimanche 15 août 2027

Jours fériés :

- Dimanche 1er novembre 2026
- Mercredi 11 novembre 2026
- Lundi 29 mars 2027
- Samedi 1er mai 2027
- Jeudi 6 mai 2027
- Samedi 8 mai 2027
- Lundi 17 mai 2027

CONTACT

Mairie d'Orléans
Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie Créative
2 bis rue des anglaises
45 000 Orléans
02 38 79 23 77
dca-aec@orleans-metropole.fr